

Document d'information sur le budget des dépenses et la planification axée sur les résultats 2011-2012

Ministère des Affaires autochtones

ISSN [Ministry staff: please insert your ISSN # upon return from translation
using the following format: ISSN 12345]

This document is available in English

TABLE DES MATIÈRES.....	2
VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE	3
Mesures de performance	11
Organigramme du ministère.....	13
Lois.....	14
Organismes, conseils et commissions	14
INFORMATION FINANCIÈRE DU MINISTÈRE	15
Information financière du ministère par catégorie de dépenses – 2011-2012	15
Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2011-2012 (M\$)	15
Tableau 2 : Sommaire - Fonctionnement et immobilisations par crédit	16
ANNEXE : RAPPORT ANNUEL 2010-2011	18
Tableau 1 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2010-2011	23

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Le ministère des Affaires autochtones a été créé en 2007 en vue d'établir un partenariat solide et élargi avec les Premières nations, les Métis et les Inuits de l'Ontario.

Le ministère dirige les initiatives gouvernementales en matière d'affaires autochtones et coordonne les initiatives interministérielles liées aux politiques qui touchent les Autochtones ainsi que les échanges multilatéraux avec ceux-ci.

Objectifs généraux, mission et mandat

Le ministère des Affaires autochtones souhaite améliorer la qualité de vie des Autochtones de l'Ontario en créant des économies durables et en améliorant les conditions sociales.

Pour remplir son mandat, le ministère doit :

- élaborer des politiques en collaboration avec les Premières nations, les Métis et les Inuits ainsi qu'avec les ministères de l'Ontario et le gouvernement fédéral, lorsque cela est approprié;
- régler les revendications territoriales et accélérer le règlement des griefs historiques
- promouvoir la collaboration et la coordination dans tous les ministères relativement aux politiques et programmes autochtones;
- établir les priorités pour le programme autochtone de l'Ontario et mesurer les progrès réalisés en relation avec ce programme;
- sensibiliser davantage le gouvernement et le public aux peuples et aux questions autochtones ainsi qu'aux pratiques visant à assurer la consultation et la participation des Autochtones;
- faciliter l'accès des populations autochtones aux programmes, services et sources d'information du gouvernement de l'Ontario;
- favoriser la diversité, en particulier la représentation de la communauté autochtone dans la fonction publique de l'Ontario.

Prenant appui sur ce vaste mandat, le gouvernement a approuvé en mai 2008 un nouveau plan d'action stratégique échelonné sur quatre ans. La nouvelle orientation stratégique énonce les quatre priorités suivantes du ministère :

- resserrer les liens entre l'Ontario et les partenaires autochtones
- améliorer les conditions sociales et la qualité de vie des Autochtones
- accroître le développement et la durabilité économiques des populations autochtones
- régler les revendications territoriales et faire en sorte de rapprocher les populations autochtones et le gouvernement de l'Ontario.

Même s'il incombe à d'autres ministères provinciaux d'assurer la prestation de la plupart des programmes et services conçus spécialement pour améliorer les conditions socioéconomiques, le ministère des Affaires autochtones a pour mandat de collaborer avec

ces ministères afin de coordonner les initiatives touchant les politiques et les programmes qui visent à concrétiser ces priorités clés auprès des Premières Nations, des Métis et des Inuits.

Priorités et résultats

Les priorités du ministère pour 2011-2012 sont les suivantes :

Initiatives du ministère des Affaires autochtones :

- développer des relations solides et constructives avec les dirigeants et les collectivités des Premières nations, des Métis et des Inuits;
- conseiller le gouvernement provincial en matière de politiques et de priorités autochtones;
- diriger la participation de l'Ontario aux revendications territoriales et à la négociation de traités;
- sensibiliser et renseigner davantage le gouvernement et le public au sujet des peuples des Premières Nations, des Métis et des Inuits, ainsi que des questions qui les concernent;
- diriger et coordonner l'élaboration des politiques et des processus concernant les consultations ou la participation du ministère;
- promouvoir le mieux-être des Autochtones, y compris l'amélioration de l'éducation, de la formation axée sur les compétences et de la santé, en collaboration avec le gouvernement fédéral;
- gérer les priorités stratégiques, comme le partage des recettes et la gestion du Fonds pour les nouvelles relations;
- coordonner les interventions d'urgence et définir, coordonner et gérer les questions autochtones;
- collaborer avec d'autres ministères ainsi qu'avec les dirigeants des Premières nations et des Métis afin de poursuivre la mise en application des recommandations contenues dans le *Rapport de la Commission d'enquête sur Ipperwash*.

Appui du MAA aux initiatives dirigées par d'autres ministères provinciaux

- collaborer avec le ministère de l'Environnement et les partenaires fédéraux et autochtones aux initiatives pilotes sur l'eau;
- collaborer avec d'autres ministères à l'élaboration et à la mise en œuvre d'initiatives stratégiques clés ayant une incidence sur les Autochtones, notamment la *Loi de 2009 sur l'énergie verte et l'économie verte*, la modernisation de la *Loi sur les mines*, l'Initiative d'aménagement du Grand Nord, le Plan de croissance du Nord de l'Ontario et d'autres initiatives provinciales;
- travailler de concert avec des partenaires autochtones, provinciaux, fédéraux et des secteurs public et privé pour appuyer le développement économique autochtone,

notamment par la création d'outils qui permettent d'encourager les initiatives économiques dans les collectivités autochtones;

- collaborer avec les gouvernements autochtones et provincial ainsi qu'avec les administrations municipales et Toronto 2015 pour encourager la participation autochtone avant, pendant et après les Jeux panaméricains de 2015;
- collaborer avec les gouvernements provincial et fédéral ainsi qu'avec les organismes à but lucratif et sans but lucratif du secteur privé en vue de promouvoir le leadership des jeunes autochtones et leur mieux-être au moyen de loisirs de tous types, notamment par l'élaboration d'initiatives parascolaires.

En poursuivant ces objectifs, le ministère contribue à réaliser les engagements, les priorités et les résultats clés du gouvernement.

Activités du ministère

Le ministère s'emploie à atteindre les objectifs du gouvernement en vue de contribuer à la prospérité des peuples autochtones sur des bases de confiance et d'espoir, et au moyen des activités qui suivent :

Resserrement des liens avec les Autochtones

De meilleures relations favorisent la réconciliation avec les collectivités autochtones. Dans cette optique, le ministère des Affaires autochtones compte :

- offrir aux collectivités et aux organisations autochtones un accès à guichet unique au gouvernement de l'Ontario;
- maintenir et mettre à profit les tables de liaison existantes avec la nation Nishnawbe-Aski, le Grand Council Treaty n^o 3, la Nation anishinabek et la Métis Nation of Ontario;
- faciliter le règlement de contentieux de longue date entre les collectivités autochtones et d'autres ministères;
- conseiller les ministères qui consultent les collectivités métisses et des Premières nations;
- mettre en œuvre le Fonds pour les nouvelles relations afin d'aider les collectivités et organismes autochtones à participer à des consultations et à vivre des engagements significatifs avec le gouvernement et le secteur privé;
- travailler de concert avec les Premières Nations et les Métis pour répondre aux recommandations contenues dans le *Rapport de la Commission d'enquête sur l'Ippeewash*, par le biais du Comité de priorités et d'action pour la mise en œuvre du rapport l'Ippeewash et de l'accord-cadre pour les Métis.

Amélioration des conditions sociales

L'amélioration du bien-être des peuples autochtones constitue un autre objectif du MAA. À cette fin, le ministère :

- codirige (avec la Direction générale de la condition féminine de l'Ontario) les actions du gouvernement de l'Ontario dans le contexte du Cadre stratégique pour faire cesser la violence faite aux femmes autochtones et travaille de concert avec les organismes autochtones à l'élaboration d'initiatives particulières;
- collabore avec le gouvernement fédéral, les ministères provinciaux et les collectivités des Premières Nations concernées en matière de services sociaux pour certaines collectivités ciblées, ce qui comprend un meilleur accès aux programmes visant les jeunes autochtones;
- participe, en collaboration avec d'autres ministères et des partenaires autochtones, au renouvellement de la Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones;
- administre l'Entente de partage des recettes de jeux et de gestion financière avec les Premières nations signée en février 2008 (laquelle est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2011);
- collabore avec le ministère de l'Éducation, les Chiefs of Ontario et Affaires indiennes et du Nord Canada à l'élaboration d'une stratégie scolaire ciblée en vue d'améliorer le taux de réussite scolaire des élèves des Premières nations et faciliter la transition entre les écoles des Premières nations et le système d'éducation provincial;
- collabore avec d'autres ministères pour mettre la touche finale au plan d'action provincial pour les enfants et les jeunes en vue d'améliorer les résultats des enfants et des jeunes autochtones;
- collabore avec d'autres ministères, le gouvernement fédéral et les partenaires autochtones sur une stratégie pour les Autochtones en milieu urbain en Ontario ;
- travaille étroitement avec des ministères provinciaux, le gouvernement fédéral et les partenaires autochtones à des projets pilotes de développement communautaire;
- collabore avec des ministères provinciaux et le gouvernement fédéral à des projets pilotes sur l'eau.

Durabilité économique

Des entreprises fortes et dynamiques profitent tant aux Premières Nations, aux Métis et aux Inuits qu'à l'Ontario tout entier. Pour créer des occasions économiques et des économies autochtones durables, le ministère entend :

- faire en sorte que le développement économique autochtone soit encouragé par la modernisation proposée du régime de tenure forestière et d'établissement de prix, la *Loi sur l'énergie verte*, l'Aménagement du Grand Nord, le Plan de croissance du Nord de l'Ontario et d'autres initiatives provinciales;
- collaborer avec le ministère de la Formation et des Collèges et Universités de façon à ce que le Fonds pour les partenariats de formation dans le Nord puisse aider les

peuples autochtones et d'autres Ontariens du Nord à participer au nouveau développement économique et à en tirer parti;

- travailler avec les partenaires autochtones à la conclusion d'ententes de partage des recettes provenant de l'exploitation des ressources;
- aider les entrepreneurs et les propriétaires d'entreprise autochtones en créant une trousse pour le développement des entreprises autochtones et un Répertoire des entreprises autochtones;
- collaborer avec les Chiefs of Ontario et le gouvernement fédéral à la mise en œuvre des recommandations issues du Forum économique des Premières nations de l'Ontario;
- collaborer avec le gouvernement fédéral à la coordination et à l'harmonisation des priorités de développement économique autochtone;
- collaborer avec les partenaires autochtones à la définition et à l'exploration des principales priorités de développement économique par l'entremise du conseil consultatif ministériel du développement économique des communautés autochtones.

Règlements des revendications territoriales et rapprochement

Si les circonstances historiques et la loi le justifient, le ministère participe aux négociations concernant des revendications territoriales en vue de conclure des règlements. Le ministère mène les activités suivantes relatives aux revendications territoriales et aux autres questions territoriales à l'échelle de la province :

- négocier des revendications territoriales et mettre en œuvre des ententes de règlement sur ces revendications au nom de la province;
- trouver une solution à l'utilisation provisoire du Parc provincial Ipperwash jusqu'à ce que ce dernier soit cédé aux terres de réserve;
- travailler conjointement avec les Premières Nations et le gouvernement fédéral, dans le cadre du Comité de priorités et d'action pour la mise en œuvre du rapport Ipperwash, afin d'explorer la possibilité de mettre en place une Commission d'étude des traités de l'Ontario;
- apporter des améliorations au processus de négociations pour accélérer la conclusion d'ententes finales;
- conclure les revendications qui sont en attente;
- améliorer la coordination des services spécialisés de droit autochtone fournis par le ministère du Procureur général.

Sommaire des réalisations

La présente section présente le sommaire des réalisations du ministère des Affaires autochtones pendant l'exercice 2010-2011.

On trouvera des renseignements additionnels sur ces réalisations et autres réalisations du ministère dans l'annexe : Rapport annuel 2010-2011, page 20 de la Partie I de ce Document

d'information sur le budget des dépenses et la planification axée sur les résultats 2011-2012 du ministère des Affaires autochtones.

Resserrement des liens avec les Autochtones

Aux fins du resserrement des liens avec les Autochtones, le ministère a conservé la direction du processus provincial-territorial-autochtone en organisant la deuxième rencontre qui réunissait l'ensemble des ministres provinciaux et territoriaux des Affaires autochtones ainsi que cinq dirigeants d'organismes autochtones nationaux les 28 et 29 avril 2010, à laquelle le ministre fédéral a assisté. En sa qualité de président, le ministère a dirigé la rédaction d'un rapport national, lequel a été présenté par le premier ministre McGuinty lors de sa réunion avec tous les premiers ministres et les dirigeants autochtones nationaux en août 2010.

Le ministère a aussi continué de donner son appui à toute une gamme de processus bilatéraux auxquels participent tous les organismes des Premières nations en Ontario de même que la Métis Nation of Ontario, l'Ontario Native Womens' Association et l'Ontario Federation of Indian Friendship Centres. En décembre 2010, le ministère des Affaires autochtones a coordonné la sixième réunion annuelle du premier ministre avec les dirigeants autochtones de l'Ontario.

Amélioration des conditions sociales

Le ministère a contribué à l'amélioration des conditions sociales des peuples autochtones de l'Ontario par diverses initiatives auxquelles ont participé des partenaires autochtones, des ministères provinciaux ainsi que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Ces initiatives ont notamment porté sur la violence faite aux femmes autochtones, le soutien alimentaire aux enfants et aux jeunes autochtones, le ressourcement et le mieux-être des Autochtones ainsi que les partenariats entre les secteurs public et privé en matière d'activités sportives et récréatives dans les collectivités isolées des Premières Nations. Certaines initiatives destinées aux Autochtones qui vivent en milieu urbain ont par ailleurs porté sur l'amélioration des aptitudes à la vie quotidienne, la formation à l'emploi et l'esprit d'entreprise.

De plus, l'Ontario a poussé le Canada à revoir son opposition à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et, le 12 novembre 2010, le gouvernement du Canada y a adhéré.

Fonds pour les nouvelles relations

En 2010-2011, 119 collectivités des Premières nations et 32 collectivités métisses ont obtenu un financement dans le cadre du Fonds pour les nouvelles relations pour mettre sur pied des compétences de consultation de base. De plus, 57 projets ont été financés dans le cadre du volet Renforcement des capacités du Fonds pour les nouvelles relations.

Durabilité économique

Les initiatives du ministère visant le développement économique et la création d'économies autochtones durables comprenaient la poursuite du Programme de subventions pour l'infrastructure des communautés autochtones, dans le cadre duquel 3,61 millions de dollars ont été investis en 2010-2011 dans la construction ou la rénovation de locaux des Premières nations et de collectivités autochtones urbaines. Le ministère a mis sur pied le Programme d'infrastructure des centres d'amitié et lui a octroyé un financement de 8 millions de dollars sur trois ans.

Le ministère des Affaires autochtones a appuyé :

- le sommet économique de la nation Nishnawbe-Aski en février 2011, auquel ont participé des représentants de 49 collectivités de la nation Nishnawbe-Aski ainsi que de l'industrie et du gouvernement en vue de discuter d'un cadre stratégique pour l'économie de la nation Nishnawbe-Aski ;
- plusieurs ateliers dans la région du traité no 3 portant sur les tarifs d'électricité et l'énergie de même qu'une session pour les jeunes sur le fonctionnement du gouvernement;
- le travail avec des ministères partenaires et le gouvernement fédéral sur des propositions de développement minier dans le Cercle de feu et la participation des Premières nations au développement potentiel et à ses avantages;
- le financement d'infrastructures fédérales-provinciales de centres sportifs sur les réserves;
- la création, avec le ministère de la Formation et des Collèges et Universités, du Fonds pour les partenariats dans le Nord, lancé en juillet 2010, et la réalisation de la première année d'un programme de trois ans et de 45 millions de dollars;
- le lancement en août 2010 du Répertoire des entreprises autochtones en ligne afin d'aider les entreprises autochtones à promouvoir leurs produits et services auprès de clients potentiels, à créer des partenariats entre des entreprises autochtones et non autochtones, à augmenter le nombre d'occasions d'affaires et à encourager le développement économique dans les collectivités autochtones ;
- la participation au processus tripartite visant la mise en place de plans de développement économique. Dans le cadre d'un de ces processus tripartites, la Métis Nation of Ontario, l'Ontario et le Canada ont mis sur pied la Métis Nation of Ontario Housing Investment Incorporation (MNOHII). La MNOHII a entrepris ses activités en 2010-2011, avec l'appui de l'Ontario et du Canada, et a notamment acheté des propriétés et a proposé des services et de la formation liés au logement.

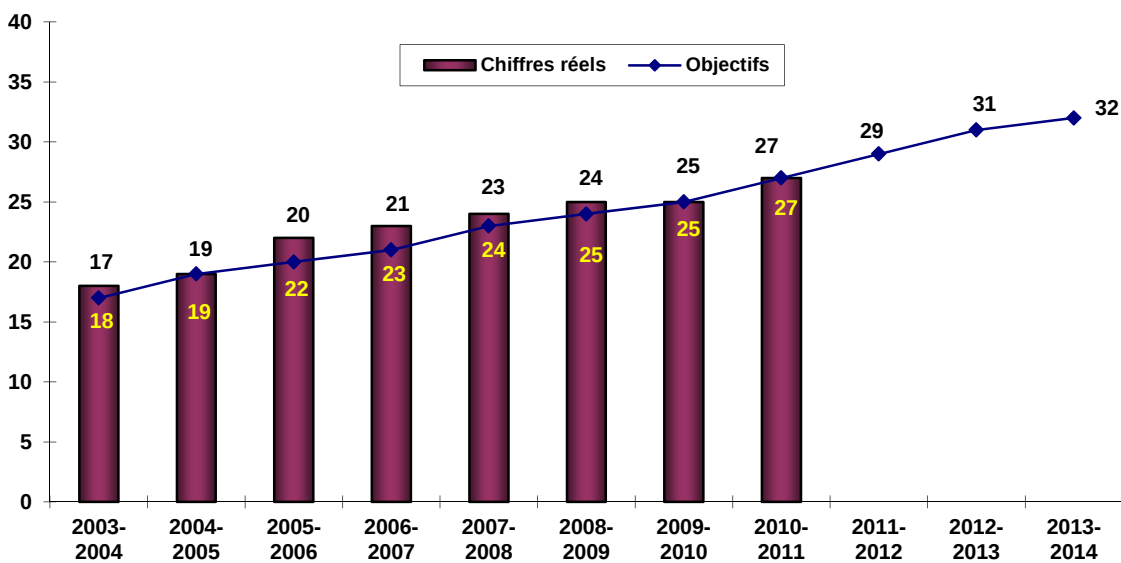
Revendications territoriales et réconciliation

En matière de règlements de revendications territoriales et de réconciliation, les résultats atteints en 2010-2011 comprennent la conclusion d'ententes finales de règlement avec la Première nation de Fort William et la Première nation crie de Missanabie, ainsi que le transfert de 968 hectares de terrains à la Première nation de la pointe Sand, créant ainsi une

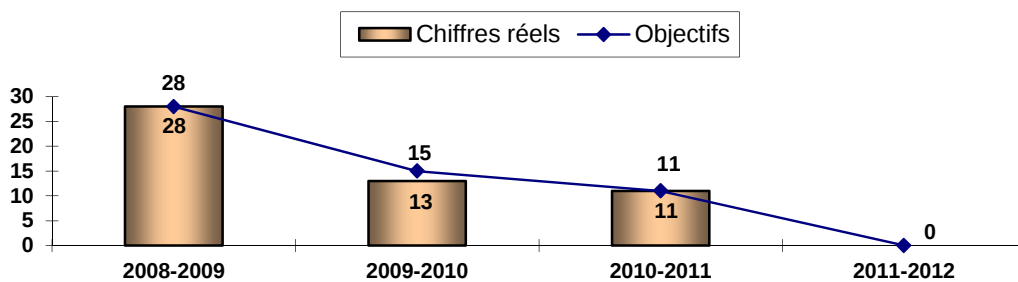
réserve. Enfin, des mesures ont été prises pour simplifier le processus de recherche et d'évaluation lié aux revendications territoriales ainsi que le processus de déclarations de revendications afin de pouvoir traiter rapidement les revendications territoriales en Ontario.

Mesures de performance

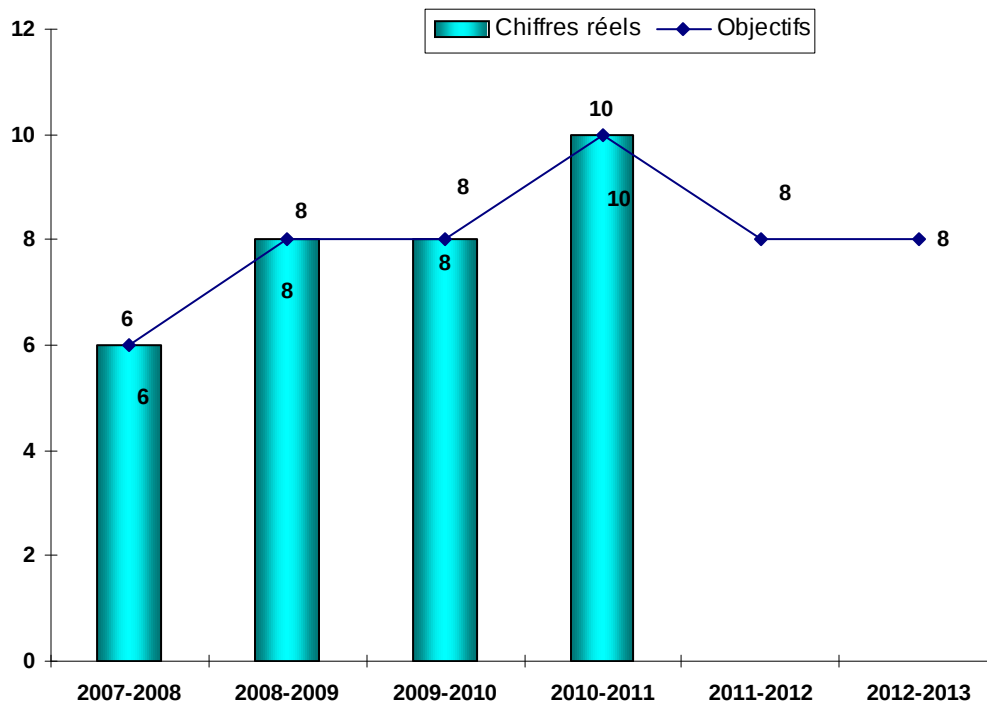
Augmenter le nombre d'ententes de règlement finales exécutées au sujet des revendications territoriales et d'autres questions territoriales en Ontario



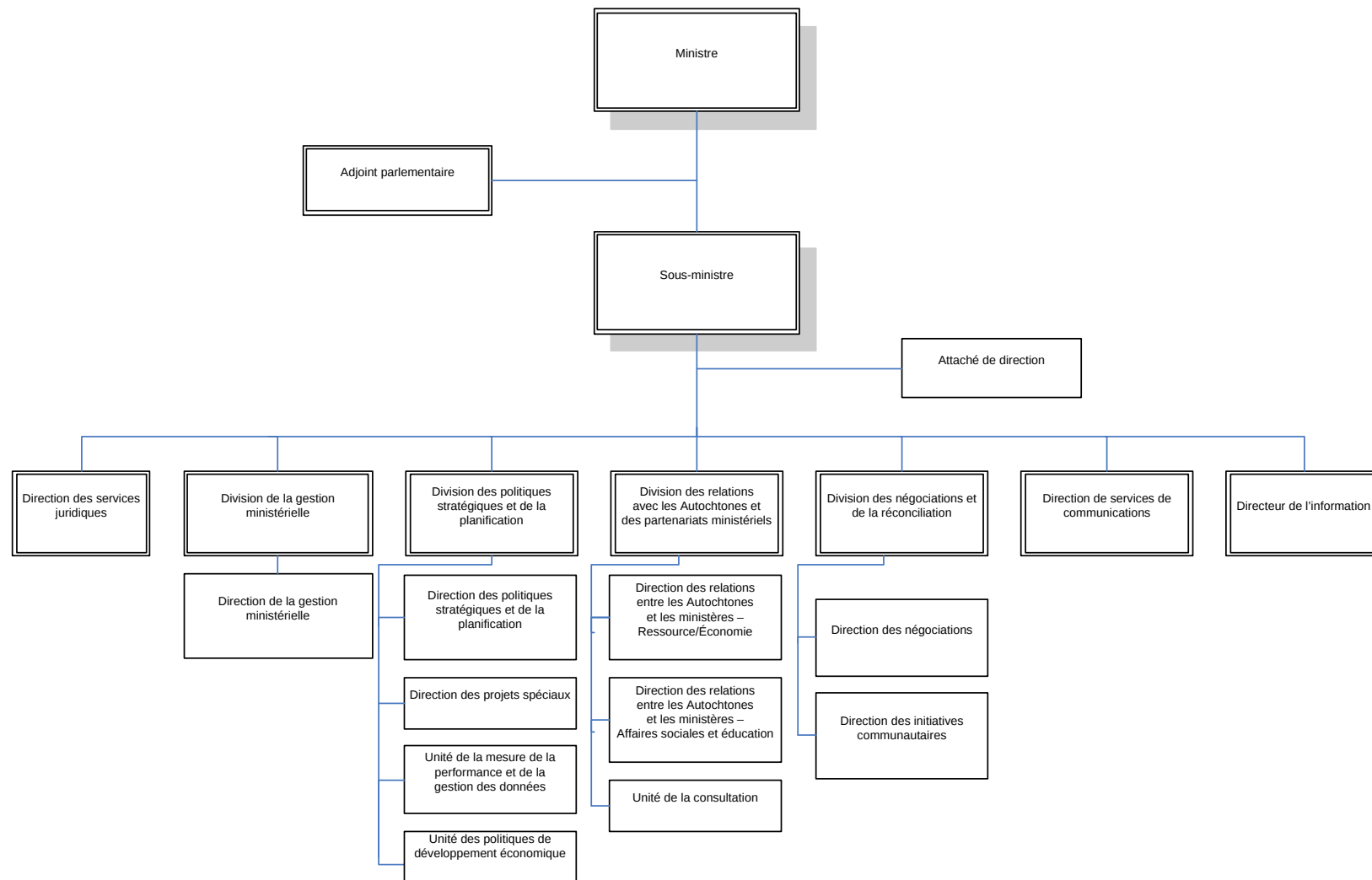
Terminer dans un délai de trois ans (d'ici avril 2011) l'étape de la recherche et de l'évaluation pour toutes les revendications territoriales reçues au 1^{er} avril 2008



Accroître le nombre de processus liés aux relations ou de tables de liaison avec les dirigeants et les organismes autochtones, les ministères partenaires et les intéressés externes afin de soutenir les priorités et les pratiques exemplaires du gouvernement en matière de participation et de consultation



Organigramme du ministère



Lois

Le ministère des Affaires autochtones est responsable de l'application des lois suivantes :

- An Act to implement the Terms of a Settlement of all Claims arising out of the Contamination by Mercury and other Pollutants of the English and Wabigoon and Related River Systems (*English and Wabigoon River Systems Mercury Contamination Settlement Act, 1986*).

Cette loi confirme une entente prévue par la loi portant sur le rejet de mercure dans les rivières English et Wabigoon et crée le Conseil d'aide en cas d'incapacité due à la pollution au mercure, lequel accorde des indemnités aux membres des Premières nations de Grassy Narrows et d'Islington qui manifestent des symptômes d'empoisonnement au mercure.

- An Act respecting Land on Manitoulin Island, Barrie Island and Cockburn Island (*Manitoulin, Barrie and Cockburn Islands Land Act, 1990*)

Cette loi n'est pas encore en vigueur. Les nouvelles modifications apportées en 2009 à la *Loi de 2006 sur la législation* feront en sorte que cette loi, qui n'est toujours pas en vigueur, sera abrogée à la fin décembre 2011.

Organismes, conseils et commissions

Aucun organisme de l'annexe 1 ne relève du ministère des Affaires autochtones.

INFORMATION FINANCIÈRE DU MINISTÈRE

La figure ci-dessous montre la répartition des dépenses du ministère en 2011-2012 selon les principales catégories de charges de fonctionnement. Ces catégories sont les suivantes :

- traitements et avantages sociaux
- transports et communications
- services
- fournitures et matériel
- paiements de transfert (y compris le Programme de subventions pour l'infrastructure)

Information financière du ministère par catégorie de dépenses – 2011-2012 (en dollars et en pourcentages)

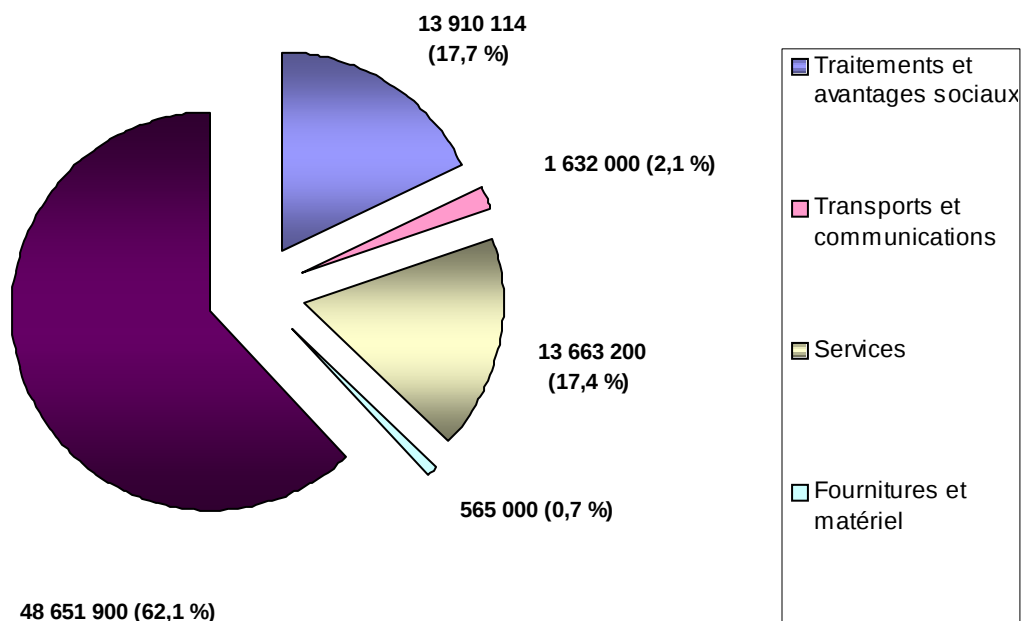


Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2011-2012 (M\$)

Fonctionnement	71,0
Immobilisations	7,4
TOTAL	78,4

MINISTÈRE DES AFFAIRES AUTOCHTONES
Tableau 2 : Sommaire - Fonctionnement et immobilisations par crédit

Le ministère des Affaires autochtones contribue à l'avancement de l'approche du gouvernement en matière d'affaires autochtones et d'obligations juridiques; il travaille en collaboration avec les peuples autochtones, le gouvernement fédéral et d'autres partenaires au bien-être des peuples autochtones de l'Ontario.

Crédits et programmes	Prévisions 2011-2012 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2010-2011 \$	%	Prévisions 2010-2011 *	Chiffres réels provisoires 2010-2011 * \$	Chiffres réels 2009-2010 \$
CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'IMMOBILISATIONS						
Crédit 2001	78 358 200	2 964 900	3,9	75 393 300	81 067 600	67 079 290
Moins : Mandats spéciaux	--	--	--	--	--	--
Total à voter – Charges de fonctionnement et d'immobilisations	78 358 200	2 964 900	3,9	75 393 300	81 067 600	67 079 290
Mandats spéciaux	--	--	--	--	--	--
Crédits législatifs	64 014	0	0,0	64 014	64 014	53 664
Total du ministère – Charges de fonctionnement et d'immobilisations	78 422 214	2 964 900	3,9	75 457 314	81 131 614	67 132 954
Redressement de consolidation et autres redressements – Organisme ABC	--	--	--	--	--	--
Redressement de consolidation et autres redressements – Organisme DEF	--	--	--	--	--	--
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	78 422 214	2 964 900	3,9	75 457 314	81 131 614	67 132 954
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT ET IMMOBILISATIONS						
Crédit 2001	--	--	--	--	--	--
Moins : Mandats spéciaux	--	--	--	--	--	--
Total des actifs de fonctionnement et immobilisations à voter	--	--	--	--	--	--
Mandats spéciaux	--	--	--	--	--	--
Crédits législatifs	--	--	--	--	--	--
Total des actifs	--	--	--	--	--	--

* Les prévisions du dernier exercice sont redressées afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant au budget 2011 de l'Ontario.

Remarque : À partir de l'exercice 2009-2010, les immobilisations corporelles mineures et meubles (ICMM) de la province sont comptabilisées de manière prospective. La comparaison directe des chiffres relatifs aux ICMM de 2010-2011 avec ceux des exercices 2009-2010 et 2008-2009 risque de ne pas être concluante.

Pour obtenir de l'information financière supplémentaire, consulter les sites :

<http://www.fin.gov.on.ca/fr/budget/estimates/index.html>

<http://www.fin.gov.on.ca/fr/budget/paccts/2010/index.html>

<http://www.fin.gov.on.ca/fr/budget/ontariobudgets/2011/index.html>

<http://www.aboriginalaffairs.gov.on.ca/francais/default.asp>

ANNEXE : RAPPORT ANNUEL 2010-2011

En 2010-2011, le ministère a continué de collaborer avec ses partenaires autochtones et avec d'autres ministères dans le but d'améliorer la qualité de vie des Autochtones de l'Ontario. Depuis un an, des progrès ont été réalisés au chapitre des négociations, des politiques et de la création de liens.

Resserrement des liens avec les Autochtones

Le ministère des Affaires autochtones a continué de diriger les processus fédéraux-provinciaux-territoriaux-autochtones relatifs aux affaires autochtones et répond aux directives des premiers ministres. Les 28 et 29 avril 2010, le ministre des Affaires autochtones a présidé une réunion des ministres provinciaux et territoriaux des Affaires autochtones et des dirigeants d'organismes autochtones nationaux. Le ministre canadien des Affaires indiennes et du Nord y a aussi assisté. Un rapport national a été présenté à tous les premiers ministres et aux dirigeants autochtones nationaux lors de cette réunion. L'ensemble des premiers ministres a donné d'autres directives au groupe de travail provincial et territorial et aux dirigeants des organismes autochtones nationaux, leur demandant d'élaborer de nouveaux plans d'action dans les domaines du développement économique autochtone, des compétences et de la formation ainsi que de la violence faite aux femmes autochtones.

En décembre 2010, le ministère a coordonné la sixième réunion annuelle du premier ministre et des dirigeants autochtones de l'Ontario. Cette réunion annuelle permet au premier ministre et au ministre de rencontrer les dirigeants, d'écouter leurs doléances et de s'engager à les résoudre au moment opportun. Le premier ministre a aussi l'occasion de souligner les priorités de l'Ontario ainsi que son programme pour les Autochtones.

En décembre 2009, l'Ontario a pressé le Canada de reconsidérer son opposition à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Le ministre des Affaires autochtones a d'ailleurs lu une déclaration à cet effet à l'Assemblée législative de l'Ontario. En novembre 2010, le gouvernement du Canada a souscrit à la Déclaration, conformément à la position défendue par l'Ontario.

Le 3 mai 2010, le ministre des Affaires autochtones, Chris Bentley, le ministre du Revenu, John Wilkinson, et le chef régional pour l'Ontario, Angus Toulouse, ont signé un protocole d'accord dans lequel l'Ontario s'engage à « prendre dès que possible les mesures nécessaires » pour maintenir une exemption au point de vente. En juin 2010, le ministère, en partenariat avec les ministères du Revenu et des Finances, a négocié avec succès avec les Chiefs of Ontario et le Canada une entente qui prévoit le maintien de l'exemption au point de vente en vertu de la nouvelle TVH en Ontario pour les Indiens inscrits.

Processus liés aux relations et partenariats

Le ministère a amélioré les relations provinciales avec les peuples autochtones grâce au travail des tables de liaison, lesquelles donnent l'occasion à la Province de travailler en partenariat avec des organismes et des collectivités autochtones sur des priorités communes.

Le ministère des Affaires autochtones a aidé des ministères partenaires à mettre en pratique des approches permettant de régler des problèmes avec certaines collectivités, comme la Première nation Kitchenuhmaykoosib Inninuwug, la Première nation du lac Shoal (réserve n° 39) et la Nation ojibway de Saugeen.

L'entente-cadre Ontario-Métis Nation of Ontario a donné des résultats positifs en 2010-2011. Des consultations avec la Métis Nation of Ontario ont permis d'apporter des changements à la *Loi sur les personnes morales* pour tenir compte des conditions uniques de la Métis Nation of Ontario. D'autres progrès ont été réalisés en ce qui a trait à la recherche dans la région de Mattawa-Nipissing, tout particulièrement quant à l'appui accordé à un protocole d'entente tripartite visant à guider la recherche, l'élaboration commune et l'affichage de documents visant à retenir les services experts voulus.

Le ministère des Affaires autochtones et d'autres ministères partenaires ont pris part aux discussions de la Table du Nord/Oski-Machiitawin (nouveau départ) avec les collectivités de la nation Nishnawbe-Aski sur un certain nombre de questions importantes, notamment :

- la planification de l'utilisation des terres;
- les parcs et les zones protégées; et
- la préparation d'un protocole de notification pour les licences et permis émis par le ministère des Richesses naturelles.

S'inspirant du succès des séances de sensibilisation aux réalités et cultures autochtones à l'intention du personnel de la fonction publique de l'Ontario tenues au cours de l'année précédente, le ministère a organisé deux séances similaires en septembre 2010 et février 2011. Ayant pour objectif principal de traiter de questions telles que la consultation et la participation, chacune de ces séances a aussi permis d'aborder d'autres questions pertinentes à un grand nombre de ministères.

Le ministère a tenu en 2010-2011 une série d'ateliers axés sur la collaboration avec différents organismes des Premières nations et des Métis. Ceux-ci ont permis de poursuivre les discussions relatives aux implications des traités, aux protocoles de consultation ainsi qu'aux pratiques et principes exemplaires de collaboration.

Améliorations sociales

Le ministère a continué d'appuyer les relations de l'Ontario avec les Autochtones vivant en milieu urbain dans le cadre de la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain

(SAMU), dirigée par le gouvernement fédéral, en finançant des initiatives de renforcement des capacités dans trois villes engagées dans la SAMU, à savoir, Toronto, Ottawa et Thunder Bay. Ce financement a permis la tenue d'une conférence annuelle sur la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain à Ottawa en janvier 2011 ainsi que la mise sur pied d'un projet de recherche sur les communautés autochtones de Toronto conçu pour fournir des données qualitatives et quantitatives en réponse aux besoins croissants et complexes de la population autochtone urbaine à Toronto.

Le ministère continue de travailler avec ses partenaires urbains, notamment avec l'Ontario Federation of Indian Friendship Centres (OFIFC), sur divers projets, dont la programmation d'aides nutritionnels aux enfants et aux jeunes autochtones.

Dans le cadre de sa réponse au Cadre stratégique pour faire cesser la violence faite aux femmes autochtones, le ministère a fourni par l'intermédiaire des OFIFC un financement pour toute une gamme de programmes et de projets.

Le ministère des Affaires autochtones a aussi participé à la résolution de problèmes liés au bien-être et à l'aide sociale pour les enfants autochtones avec le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse, le ministère des Services sociaux et communautaires, le gouvernement fédéral (Affaires indiennes et du Nord Canada et Santé Canada) et les Chiefs of Ontario.

Le ministère des Affaires indiennes a collaboré avec le ministère de l'Éducation, les Chiefs of Ontario et Affaires indiennes et du Nord Canada à l'élaboration d'une stratégie scolaire ciblée en vue d'améliorer le taux de réussite scolaire des élèves des Premières nations et faciliter la transition entre les écoles des Premières nations et le système d'éducation provincial.

Le ministère des Affaires autochtones a travaillé avec de nombreux ministères provinciaux et avec le gouvernement fédéral pour répondre aux priorités cernées par les collectivités des Premières nations. Trois collectivités pilotes y participent – la Première nation de Kashechewan, la Première nation de Pikangikum et les Nations autonomes Wabaseemoong.

Le ministère a formé un partenariat avec Right to Play en vue de lancer en 2010 l'initiative Promotion de l'acquisition de compétences essentielles chez les jeunes autochtones (PLAY). Cette initiative est un partenariat public-privé ayant pour but de développer les aptitudes au leadership par les sports et les loisirs dans les collectivités isolées des Premières nations. Le programme a été officiellement lancé en novembre 2010. Le ministère a aussi établi de nouveaux partenariats avec One Laptop Per Child Canada pour offrir des ordinateurs portables abordables à quatre collectivités des Premières nations en Ontario. Le ministère a aussi annoncé un partenariat avec Journée Bon départ Canadian Tire pour fournir aux collectivités de nouveaux équipements sportifs dans le but de promouvoir les avantages des sports et des loisirs communautaires dans la vie de tous les jours.

Réponse au *Rapport de la Commission d'enquête sur Ipperwash*

Le ministère est responsable de la mise en application par le gouvernement des recommandations formulées dans le *Rapport de la Commission d'enquête sur Ipperwash*. En 2010-2011, il a ainsi poursuivi le travail amorcé avec les ministères partenaires en vue de faire le suivi des progrès ayant été réalisés sur ce plan.

Le Comité de priorités et d'action pour la mise en œuvre du rapport Ipperwash, coprésidé par le ministre des Affaires autochtones et le chef régional de l'Ontario, témoigne de l'engagement de la province à resserrer ses liens avec les peuples autochtones de l'Ontario et à travailler en collaboration avec ceux-ci à l'amélioration des conditions socioéconomiques et à l'établissement de nouvelles possibilités pour les peuples autochtones. Les priorités du Comité pour 2010-2011 ont notamment trait au partage des avantages économiques liés aux ressources, aux protocoles de consultation et d'accommodement, à la possible création d'une Commission d'étude des traités de l'Ontario, aux services de police autochtones et à l'amélioration des communications de part et d'autre. Le premier numéro du bulletin du Comité de priorités et d'action pour la mise en œuvre du rapport Ipperwash, *Dibaajimowin*, qui fournit des renseignements détaillés sur le travail du Comité et peut être lu sur le site Web du ministère, a été publié à l'été 2010.

L'Ontario travaille également avec la Métis Nation of Ontario (MNO) à la mise en œuvre des recommandations du *Rapport de la Commission d'enquête sur Ipperwash* dans le contexte de l'accord-cadre intervenu avec la MNO. En 2010-2011, le travail commun a surtout porté sur le partage des recettes provenant des ressources.

Fonds pour les nouvelles relations

En mai 2008, le gouvernement s'est engagé à fournir 25 millions de dollars sur une période de deux ans (2008-2009 et 2009-2010) au Fonds pour les nouvelles relations (FNR) afin d'aider les collectivités et les organismes autochtones à participer activement à des consultations significatives avec le gouvernement et le secteur privé. Dans son Budget 2010, l'Ontario a annoncé un autre investissement de 60 millions de dollars dans le Fonds pour les nouvelles relations sur les quatre prochaines années.

En 2010-2011, 119 collectivités des Premières nations et 32 collectivités métisses ont obtenu un financement dans le cadre du Fonds pour les nouvelles relations pour mettre sur pied des compétences de consultation de base. De plus, 57 projets ont été financés dans le cadre du volet Renforcement des capacités du programme.

Depuis la mise sur pied du programme :

- Plus de 300 projets auxquels participent les Premières nations, des collectivités métisses et des organismes autochtones ont obtenu un financement grâce au Fonds pour les nouvelles relations.
- Plus de 200 emplois ont été créés dans les collectivités autochtones grâce au Fonds.
- Plus de 1 000 Autochtones ont reçu une formation en renforcement des capacités et en acquisition de compétences techniques pour leur permettre de mieux communiquer avec le gouvernement et de mieux aider leurs collectivités.

Possibilités sur le plan économique et durabilité

Dans le cadre du plan Ontario ouvert sur le monde, le Budget 2010 prévoit un investissement de 45 millions de dollars sur trois ans pour préparer les Ontariens du Nord à remplir de nouveaux emplois dans les secteurs émergents des ressources. Le ministère des Affaires autochtones a travaillé avec le ministère de la Formation et des Collèges et Universités à la création du Fonds pour les partenariats de formation dans le Nord, un nouveau programme de formation des compétences axée sur les projets qui aidera les Ontariens du Nord, autochtones ou non, à participer au développement économique émergent, comme le Cercle de feu, et à en tirer parti. Le Fonds pour les partenariats de formation dans le Nord, lancé en juillet 2010, appuie l'acquisition des compétences voulues pour obtenir un emploi durable dans les secteurs liés aux ressources et encourage la collaboration entre les employeurs, d'une part, et les collectivités et organismes autochtones ou non du Nord de l'Ontario d'autre part.

Le ministère des Affaires autochtones a collaboré avec la nation Nishnawbe-Aski (NAN) à l'organisation du premier sommet économique de la NAN, en février 2011. Pendant l'exercice 2011-2012, la NAN mettra en œuvre des recommandations précises issues de ce sommet.

L'Entente concernant les recettes de Casino Rama (ERCR), signée en 2000 et expirant en 2011, prévoit la distribution des recettes nettes du Casino Rama aux Premières nations de l'Ontario. En 2008, le ministère des Affaires autochtones a mené des négociations visant à établir une nouvelle Entente de partage des recettes de jeux et de gestion financière (EPRJGF) qui fournira aux Premières nations quelque 3 milliards de dollars sur 25 ans. Cette entente a remplacé l'ERCR à la fin mars 2011, à son expiration. Depuis le 22 septembre 2008, le ministère des Affaires autochtones est responsable de l'administration de l'ERCR et de l'EPRJGF au nom de la Province et participe actuellement à la résolution de certains problèmes liés à l'ERCR.

Revendications territoriales et réconciliation

En 2007, le ministère des Affaires autochtones s'était engagé à rattraper d'ici 2011 le retard dans l'examen des revendications présentées et à évaluer toutes les nouvelles

revendications dans un délai de trois ans. En mars 2011, il ne restait plus de revendication au stade de la recherche et de l'évaluation, et de nouveaux processus d'analyse et d'évaluation ont été mis sur pied pour analyser toute nouvelle revendication en trois ans ou moins.

Cession du parc Ipperwash

La cession des terres du parc provincial Ipperwash à la Première nation chippewa des pointes Kettle et Stony - solution qui avait été proposée dans le *Rapport de la Commission d'enquête sur Ipperwash* - continue de progresser. Une entente relative à une démarche de transfert a été approuvée par le chef et le conseil de la Première nation. Le 1^{er} mars 2010, l'Ontario déréglementait le parc Ipperwash, ce qui permettra à la province de convertir les terres du parc en terres de la Couronne. Ces terres pourront ensuite être cédées au gouvernement du Canada aux termes de sa Politique d'agrandissement des réserves

Commission d'étude des traités de l'Ontario

En 2009-2010, le ministère a entrepris des discussions conjointes avec le Canada et les Premières nations concernant la possibilité de créer une Commission d'étude des traités de l'Ontario aux termes des processus du Comité de priorités et d'action pour la mise en oeuvre du rapport Ipperwash.

En juin 2009, le ministère, de concert avec des représentants des Premières nations et du gouvernement fédéral membres du Comité, ainsi qu'avec la Première nation chippewa des pointes Kettle et Stony, a organisé un forum de spécialistes en vue d'examiner certaines idées en lien avec la Commission d'étude des traités.

En 2010-2011, toujours en vertu du processus du Comité de priorités et d'action pour la mise en oeuvre du rapport Ipperwash, l'Ontario, les Premières nations et le Canada ont poursuivi les discussions sur la création d'une Commission d'étude des traités de l'Ontario.

Tableau 1 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2010-2011

	Dépenses ministérielles réelles provisoires (M\$) 2010-2011
Fonctionnement	70,5
Immobilisations	10,6
Effectif (au 31 mars 2010)	141,4

*Les dépenses réelles provisoires reflètent les chiffres présentés dans le Budget 2011 de l'Ontario